Image not found or type unknown

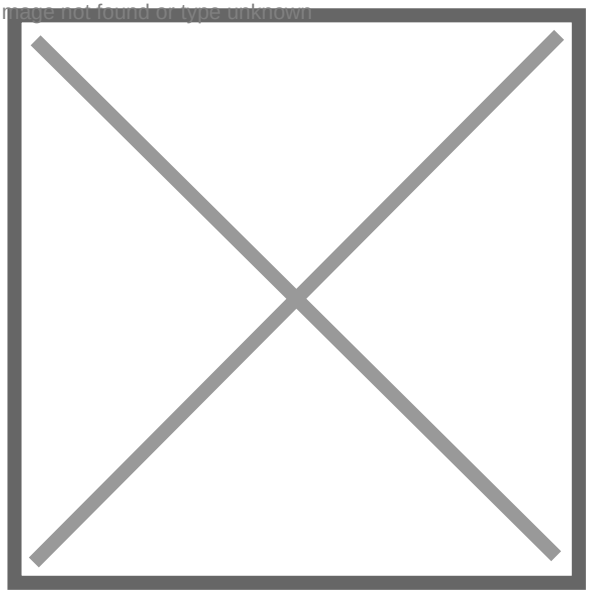

Construction illegale limite separatives construction bois interd

Par **cartier**, le **29/08/2009** à **13:28**

Bonjour,
en 2004 j'ai porter plainte contre mes voisins qui ont construits sans aucune autorisations une buanderie +une viabilisation d'un garage transformer en salle de bains et chambre+ un batiment en bois +un abri de voiture touchant notre mur tout ça sans aucun permis les limites separatives ne sont pas respectees nous avons le batiment en bois a 1metre de notre limite et notre maison est a 1.50 les constructions en bois sont interdites dans notre commune nous avons la foret domaniale derriere notre maison j'ai ecrit a la dde au maire sans succes je ne sais plus comment faire pour faire appliquer les lois nous subissons des prejudices et nous risquons en cas d'incendie de perdre notre maison et tout ca sur une superficie de 1200 metre carre.j'ai ecrits plusieurs courriers au procureur de nice sans reponses Je viens d'apprendre par les gendarmes que nous anons ete deboute de l'affaire
aider nous a faire appliquer les lois
d'avance merçi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés